|  |
| --- |
| **Bloc de compétences 3 : Gérer le personnel et participer à la gestion des ressources humaines de la PME** |
|  **Savoirs associés**  |  **Limites des savoirs associés et recommandations pédagogiques**  |
| **Savoirs 3.3. Le travail collaboratif** |
| * Travail coopératif ou collaboratif : administration du système de gestion de contenu, animation de communautés, mise en ligne de documents,
* Messageries, Médias sociaux,

Réunions en ligne * Netiquette
* Espace de travail collaboratif
* Agendas partagés

Applications de workflow | Le travail coopératif ou collaboratif se présente à travers de multiples applications qu’il convient tout d’abord de recenser et définir. Une dimension communicationnelle est à prendre en compte.  Son approche doit ensuite être double : * organisationnelle : le travail collaboratif induit des évolutions dans les méthodes de travail (nétiquette, règles de message …) et dans l’organisation (organisation des contenus, validation, délégation) ;
* pratique : la mise en œuvre, pendant les heures dédoublées, des principaux outils collaboratifs s'effectue notamment par le biais d’une plateforme collaborative (paramétrage d’un compte, d’un système de gestion de contenu (par exemple CMS) création d’un partage, accès aux ressources, sauvegarde, archivage).
 |